

# **AVIS DE MARCHÉ PASSE SELON UNE PROCÉDURE ADAPTÉE**

## **CONTRAT POUR LES PRESTATIONS DE DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE VEGETAL DE LA COMMUNE DE CAGNES SUR MER DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE ET DIAGNOSTIC DE TENUE MECANIQUE**

### **1-POUVOIR ADJUDICATEUR**

Mairie de Cagnes-sur-Mer  
Service de la Commande Publique  
Pôle MAPA  
Place de l'Hôtel de Ville  
BP 79  
06 802 Cagnes sur Mer Principal Cedex  
Tel : 04 93 22 19 31  
Fax : 04 93 22 19 84

**Mise en ligne : Le DCE est mis à disposition par voie électronique sur le site :  
<https://www.marches-securises.fr>**

### **2-OBJET DU MARCHÉ**

**CONTRAT POUR LES PRESTATIONS DE DIAGNOSTIC DU PATRIMOINE VEGETAL DE LA COMMUNE DE CAGNES SUR MER  
DIAGNOSTIC PHYTOSANITAIRE ET DIAGNOSTIC DE TENUE MECANIQUE**

Contrat à bons de commande passé selon une procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article R 2123-1 du Code de la Commande Publique.

**Montant quadriennal minimum : 50 000.00 € ht**

**Montant quadriennal maximum : 209 000.00 € ht**

### **3-CRITERES DE JUGEMENT DES OFFRES**

Le jugement de l'offre économiquement la plus avantageuse sera effectué à partir des critères pondérés suivants :

#### **1 - La Valeur technique de l'offre appréciée au regard du mémoire justificatif : 60 %.**

- La qualification des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché : **35 points**. Elle sera appréciée au regard :

- Du nombre de diplômes, formations et/ou modules de formations spécifiques en arboriculture urbaine et en pathologies végétales, participation à des colloques etc. : **25 points**.

Les domaines de compétences sur lesquels le candidat devra être formé sont les suivants :

- Biomécanique de l'arbre.
- Biologie végétale.
- Pathologies végétales et protection biologique intégrée.
- Diagnostic de tenue mécanique.
- Techniques de diagnostic approfondi des arbres : pénétromètre, tomographie, test de traction etc.
- Gestion de l'arbre urbain.

- De l'affiliation à différentes associations professionnelles afin d'entretenir un réseau de compétences : **5 points**

- De la participation à des programmes de recherches publics ou privés dans le domaine de l'arboriculture urbaine et/ou en pathologies végétales : **5 points**

NB. Le candidat devra choisir une ou des personnes affectées à ce marché et donner le niveau de qualification de cette personne avec justificatifs des diplômes, formations et/ou modules de formations spécifiques en arboriculture urbaine et en pathologies végétales. Le candidat devra au minimum avoir réalisé une formation de biomécanique et statique de l'arbre et fournir le justificatif correspondant. L'absence de justificatif sur cette spécificité entraînera l'irrégularité de l'offre.

Les justificatifs devront concerner uniquement la ou les personnes qui assureront la prestation (si les personnes affectées au marché ont suivi les mêmes formations, ces dernières seront comptabilisées une seule fois). Chaque réponse devra être accompagnée du justificatif correspondant pour pouvoir être pris en compte. Tout changement de personnel en cours d'exécution de la prestation l'approbation de la maîtrise d'ouvrage

- L'expérience des moyens humains affectés à l'exécution du présent marché : **15 points.**  
Elle sera appréciée au regard :
  - Nombre d'arbres sur lesquels le candidat a réalisé un diagnostic de tenue mécanique en moyenne par an au cours des 3 dernières années
  - Nombre d'arbres sur lesquels le candidat a réalisé un diagnostic approfondi de tenue mécanique :
    - Nombre de tomographies réalisées en moyenne par an au cours des 3 dernières années.
    - Nombre de tests au pénétromètre réalisés en moyenne par an au cours des 3 dernières années.
    - Nombre de tests de traction réalisés en moyenne par an au cours des 3 dernières années.
    - Nombre de diagnostics par capteurs de mouvement TMS réalisés en moyenne par an au cours des 3 dernières années.
    - Nombre de diagnostic phytosanitaire réalisés en moyenne par an au cours des 3 dernières années.

NB. Pour permettre de valider sa réponse, le candidat devra fournir des justificatifs d'expériences au cours des 3 dernières années (factures, attestation de l'homme de l'art, ou justificatif équivalent) au cours desquelles il a réalisé les diagnostics de tenue mécanique et les diagnostics phytosanitaires.

De simples déclarations ne seront pas prises en compte.

Le candidat devra avoir eu au minimum 1 expérience professionnelle dans chacun des types de diagnostic indiqués ci-dessus et fournir le justificatif correspondant. A défaut l'offre sera déclarée irrégulière.

**L'absence de réponse, entraînera l'irrégularité de l'offre.**

- Les moyens en matériel affectés à l'exécution des expertises approfondies du patrimoine arboré : **10 points.**

Le candidat devra préciser le matériel qu'il utilise pour l'exécution des prestations suivantes :

- Tomographie : matériel et logiciel d'analyse
- Pénétromètre : matériel et logiciel d'analyse
- Test de traction : matériel et logiciel d'analyse
- Capteurs de mouvement TMS : matériel et logiciel d'analyse

NB. Le Maître d'œuvre exige ce type de matériel pour la bonne exécution de ce marché. Le candidat qui ne fournira pas de **justificatif de sa possession ou de sa location** (factures) ne pourra garantir sa technicité et sera écarté.

**2 - Le Prix : 40 %**

**4-DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES : VENDREDI 9 SEPTEMBRE 2022 A 16H 30**

**5- DATE D'ENVOI DU PRESENT AVIS : 3 AOUT 2022**